

SENATE



SÉNAT

CANADA

# JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

2nd Session, 41st Parliament  
63 Elizabeth II

N° 43

Tuesday, March 25, 2014

2:00 p.m.

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

# JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature  
63 Elizabeth II

Le mardi 25 mars 2014

14 heures

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

Les membres présents sont:

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Andreychuk	Cowan	Gerstein	McIntyre	Rivest
Ataullahjan	Dagenais	Greene	Meredith	Robichaud
Baker	Dallaire	Hervieux-Payette	Mitchell	Runciman
Batters	Day	Jaffer	Mockler	Seidman
Bellemare	Demers	Johnson	Moore	Seth
Beyak	Downe	Joyal	Nancy Ruth	Smith ( <i>Cobourg</i> )
Black	Doyle	Kinsella	Neufeld	Smith ( <i>Saurel</i> )
Boisvenu	Dyck	Lang	Ngo	Tannas
Buth	Eaton	LeBreton	Nolin	Tardif
Campbell	Eggleton	MacDonald	Ogilvie	Tkachuk
Carignan	Enverga	Maltais	Oh	Unger
Champagne	Fortin-Duplessis	Marshall	Patterson	Wallace
Charette-Poulin	Fraser	Martin	Poirier	Wells
Cools	Frum	Massicotte	Ringuette	White
Cordy	Furey	McCoy	Rivard	

The Members in attendance to business were:

Les membres participant aux travaux sont:

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Andreychuk	Dallaire	*Housakos	McIntyre	Ringuette
Ataullahjan	*Dawson	*Hubley	*Mercer	Rivard
Baker	Day	Jaffer	Meredith	Rivest
Batters	Demers	Johnson	Mitchell	Robichaud
Bellemare	Downe	Joyal	Mockler	Runciman
Beyak	Doyle	Kinsella	Moore	Seidman
Black	Dyck	Lang	*Munson	Seth
Boisvenu	Eaton	LeBreton	Nancy Ruth	Smith ( <i>Cobourg</i> )
Buth	Eggleton	*Lovelace Nicholas	Neufeld	Smith ( <i>Saurel</i> )
Campbell	Enverga	MacDonald	Ngo	*Stewart Olsen
Carignan	Fortin-Duplessis	Maltais	Nolin	Tannas
Champagne	Fraser	*Manning	Ogilvie	Tardif
Charette-Poulin	Frum	Marshall	Oh	Tkachuk
Cools	Furey	Martin	Patterson	Unger
Cordy	Gerstein	Massicotte	*Plett	Wallace
Cowan	Greene	McCoy	Poirier	Wells
Dagenais	Hervieux-Payette	*McInnis	*Raine	White

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative à la présence des sénateurs*.

**PRAYERS****WRITTEN DECLARATION OF ROYAL ASSENT**

At 2:03 p.m., the Honourable the Speaker informed the Senate that the following communication had been received:

RIDEAU HALL

March 25, 2014

Mr. Speaker:

I have the honour to inform you that Mr. Stephen Wallace, Secretary to the Governor General, in his capacity as Deputy of the Governor General, signified royal assent by written declaration to the bill listed in the Schedule to this letter on the 25<sup>th</sup> day of March, 2014, at 9:51 a.m.

Yours sincerely,

*La sous-secrétaire,*

Patricia Jaton

*Deputy Secretary to the Governor General*

The Honourable  
The Speaker of the Senate  
Ottawa

Schedule

**Bill Assented To**

Tuesday, March 25, 2014

An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations (*Bill C-15, Chapter 2, 2014*)

**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

**PRIÈRE****DÉCLARATION ÉCRITE DE SANCTION ROYALE**

À 14 h 3, l'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante :

RIDEAU HALL

Le 25 mars 2014

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que monsieur Stephen Wallace, secrétaire du gouverneur général, en sa qualité de suppléant du gouverneur général, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite au projet de loi mentionné à l'annexe de la présente lettre le 25 mars 2014 à 9 h 51.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

L'honorable  
Le Président du Sénat  
Ottawa

Annexe

**Projet de loi ayant reçu la sanction royale**

Le mardi 25 mars 2014

Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements (*projet de loi C-15, chapitre 2, 2014*)

**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

## ROUTINE PROCEEDINGS

### Tabling of documents

The Honourable the Speaker tabled the following:

A copy of the indictment relating to Senator Brazeau, certified by the Ontario Court of Justice on March 12, 2014, pursuant to rule 15-4(1)(b), of the *Rules of the Senate*.—Sessional Paper No. 2/41-386S.

Special Report to Parliament of the Privacy Commissioner (*Investigation into the personal information handling practices of Employment and Social Development Canada*), pursuant to the *Privacy Act*, R.S.C., 1985, c. P-21, s. 40(1).—Sessional Paper No. 2/41-387.

### Presenting or Tabling of Reports from Committees

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, tabled its fifth report (*Supplementary Estimates (C) 2013-2014*).—Sessional Paper No. 2/41-388S.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Dyck, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, tabled its sixth report (First Interim) (*Main Estimates 2014-2015*).—Sessional Paper No. 2/41-389S.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, tabled its seventh report (*Main Estimates 2013-2014*).—Sessional Paper No. 2/41-390S.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## AFFAIRES COURANTES

### Dépôt de documents

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Copie de l'acte d'accusation à l'égard du sénateur Brazeau, certifié par la Cour de justice de l'Ontario le 12 mars 2014, conformément à l'article 15-4(1)(b) du *Règlement du Sénat*.—Document parlementaire n° 2/41-386S.

Rapport spécial du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (*Enquête sur les méthodes de traitement des renseignements personnels d'Emploi et Développement social Canada*), conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 40(1).—Document parlementaire n° 2/41-387.

### Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le cinquième rapport de ce comité (*Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014*).—Document parlementaire n° 2/41-388S.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénatrice Dyck, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le sixième rapport (premier intérimaire) de ce comité (*Budget principal des dépenses 2014-2015*).—Document parlementaire n° 2/41-389S.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le septième rapport de ce comité (*Budget principal des dépenses 2013-2014*).—Document parlementaire n° 2/41-390S.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Mitchell, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

### Introduction and First Reading of Government Bills

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-28, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2014, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Demers, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

◦ ◦ ◦

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-29, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2015, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Greene, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

### Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations

The Honourable Senator Johnson tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-United States Inter-Parliamentary Group respecting its participation at the Annual National Conference of the Council of State Governments, held in Kansas City, Missouri, United States of America, from September 19 to 22, 2013.—Sessional Paper No. 2/41-391.

---

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Ringuette tabled the following:

Document entitled: *Proposal to Transform the Senate of Canada*, dated March 25, 2014.—Sessional Paper No. 2/41-392S.

### Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-28, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2014, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Demers, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

◦ ◦ ◦

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-29, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2015, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Greene, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

### Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénatrice Johnson dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation à la conférence nationale du « Council of State Governments », tenue à Kansas City, Missouri, (États-Unis d'Amérique), du 19 au 22 septembre 2013. —Document parlementaire n° 2/41-391.

---

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Ringuette dépose sur le bureau ce qui suit :

Document intitulé *Proposition portant sur la transformation du Sénat du Canada* daté le 25 mars 2014.—Document parlementaire n° 2/41-392S.

### SPEAKER'S RULING

On Tuesday, March 4, Senator Tkachuk raised a point of order respecting motion 55. The motion, moved by Senator Downe, proposes that the Senate call upon the members of the other place to invite the Auditor General to conduct a comprehensive audit of their expenses, along the lines of the audit currently underway in the Senate. After preliminary consideration of the point of order, the Speaker *pro tempore* indicated that he would hear further arguments at a future sitting, and this occurred on March 6.

Senator Tkachuk's essential objection was that the motion is an instruction to the House of Commons. This would not respect the autonomy of the houses in a bicameral Parliament. Senator Andreychuk also emphasized the independence of the two houses, within the bounds of the Constitution and the law, and the right of each to regulate internal proceedings and to establish binding rules. Senator Martin shared these concerns, offering a historical perspective by noting that the independence of the houses has been recognized as fundamental since Confederation.

Senator Downe, on the other hand, argued that the point of order did not have a basis in the actual text of his motion. The adoption of the motion would not amount to an instruction or an order by the Senate to the House of Commons. Referring to a case from February 2008, he also noted that the House of Commons has in the past called upon the Senate to take specific actions within a certain period of time.

For her part, Senator Fraser reviewed a range of issues relevant to the point of order. She urged that the motion merely proposes a point of view on which the Senate can decide, but does not — indeed it cannot — bind the House of Commons. Senator Fraser characterized it as an opinion, a suggestion, or an invitation, and nothing more. She also emphasized that the motion refrained from reflecting upon proceedings of the House of Commons. Rather than being out of order, she argued that the motion was an exercise of Senator Downe's freedom of speech. Along this line, she drew the Senate's attention to the general pattern of allowing debate to continue unless it is clearly demonstrated that an item of business is out of order. Senator Fraser did not consider this to be the case with Senator Downe's motion.

Senator Cools also spoke to the acceptability of the motion. She was worried that the motion draws in a third party, the Auditor General, without the Senate knowing whether that officer wishes to be involved in the proposed process. She questioned whether the motion might weaken the independence of the Auditor General. She then emphasized the foundational nature of the independence of the two houses, and their right to conduct business independently. This motion, she suggested, proposes to speak directly to the Commons, bypassing the usual vehicle of a message, used in the 2008 case mentioned earlier. She concluded that the motion is out of order in both substance and form.

The issue at the heart of this point of order is the principle of comity between the two houses. This principle encompasses courtesy, civility and respectful behaviour of one body towards another. We generally think of this in relation to the restraint that Parliament and the courts both show in commenting on the actions of the other. But the idea is also useful in understanding the relationship between the two houses of Parliament. They are,

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le mardi 4 mars, le sénateur Tkachuk a invoqué le Règlement à propos de la motion n° 55. Cette motion, présentée par le sénateur Downe, proposait que le Sénat exhorte les députés à inviter le vérificateur général du Canada à effectuer une vérification approfondie de leurs dépenses, comme cela se fait actuellement au Sénat. Après un examen préliminaire de ce rappel au Règlement, le Président intérimaire a indiqué que la discussion à ce sujet reprendrait à une autre séance, ce qui a eu lieu à la séance du 6 mars.

Le sénateur Tkachuk s'opposait à cette motion essentiellement en raison du fait que, à son avis, elle donne des directives à la Chambre des communes, ce qui ne respecte pas l'autonomie des Chambres de notre Parlement bicaméral. La sénatrice Andreychuk a elle aussi fait valoir l'indépendance des deux Chambres, dans les limites de la Constitution et du droit, ainsi que le droit de chacune de régir sa procédure interne et d'établir des règles de procédure obligatoires. Partageant cet avis, la sénatrice Martin a apporté un point de vue historique au débat en précisant que l'indépendance des Chambres est considérée comme fondamentale depuis la Confédération.

Par ailleurs, le sénateur Downe a soutenu que rien, dans le libellé de sa motion, ne donnait lieu à ce rappel au Règlement et que l'adoption de cette motion n'équivaudrait pas à une directive ou un ordre du Sénat à l'intention de la Chambre des communes. Renvoyant à une situation survenue en février 2008, le sénateur Downe a ajouté que la Chambre des communes avait déjà, par le passé, demandé au Sénat de prendre des mesures précises dans un délai précis.

Pour sa part, la sénatrice Fraser a passé en revue diverses questions ayant rapport à ce rappel au Règlement. Elle a insisté sur le fait que la motion ne fait que proposer un point de vue sur lequel le Sénat peut se prononcer et qu'elle n'oblige pas la Chambre des communes — elle ne peut le faire — à quoi que ce soit. La sénatrice Fraser a soutenu qu'il s'agit simplement d'une opinion, d'une suggestion ou d'une invitation. Elle a ajouté que la motion ne critiquait aucunement les travaux de la Chambre des communes. À son avis, cette motion n'est pas irrecevable; il faut simplement y voir l'exercice de la liberté d'expression du sénateur Downe. Dans cette optique, la sénatrice Fraser a attiré l'attention du Sénat sur la pratique qui veut que le débat se poursuive en général à moins que la question soit clairement irrecevable. Et à son avis, ce n'est pas le cas pour ce qui est de la motion du sénateur Downe.

La sénatrice Cools a elle aussi parlé de la recevabilité de cette motion. Elle s'inquiétait que la motion fasse intervenir un tiers, le vérificateur général, sans que le Sénat sache si celui-ci souhaite participer au processus envisagé. Elle s'est demandé si la motion risquait d'affaiblir l'indépendance du vérificateur général. Elle a ensuite souligné l'importance fondamentale de l'indépendance des deux Chambres et leurs droits à mener leurs travaux de manière indépendante. Cette motion, a-t-elle dit, propose que l'on s'adresse directement à la Chambre des communes en ne recourant pas au véhicule habituel — les messages — comme on l'a fait en 2008, dans le cas cité précédemment. Elle estimait que la motion est irrecevable sur le fond et par la forme.

Le principe de la courtoisie entre les deux Chambres se trouve au cœur même de ce rappel au Règlement. Ce principe englobe la politesse, la civilité et le respect d'une institution envers l'autre. Normalement on songe à ce principe quand on considère la retenue dont le Parlement et les tribunaux font preuve lorsqu'ils commentent les actions les uns des autres. Mais cela nous aide aussi à comprendre les relations entre les deux Chambres du

and must be, independent, and free to set their own rules and procedures. But even more than this, each house, and its members, must be careful about commenting on the actions of the other place.

The parliamentary literature recognizes the importance of this mutual respect. The second edition of *House of Commons Procedure and Practice* indicates, at pages 614-615, that:

Disrespectful reflections on Parliament as a whole, or on the House and the Senate individually are not permitted. Members of the House and the Senate are also protected by this rule. In debate, the Senate is generally referred to as “the other place” and Senators as “members of the other place”. References to Senate debates and proceedings are discouraged and it is out of order to question a Senator’s integrity, honesty or character. This “prevents fruitless arguments between Members of two distinct bodies who are unable to reply to each other, and guards against recrimination and offensive language in the absence of the other party”.

Erskine May, at page 517 of the 24<sup>th</sup> edition, states that in the Lords “Criticism of proceedings in the House of Commons or of Speaker’s rulings is out of order, but criticism of the institutional structure of Parliament or the role and function of the House of Commons may be made.” Similarly, at page 440, one reads that in the Commons:

It is considered undesirable that any Member of the House of Lords should be mentioned by name, or otherwise identified, for the purpose of criticism of a personal nature in relation to reflections on Members of either House.

Members are restrained by the Speaker from commenting upon the proceedings of the House of Lords. When a Member raised the question of the handling by the Government of a bill which had been sent to the Lords, he was advised that the business of the House of Lords was their concern and not a matter for the Speaker.

As a final point, senators will also wish to refer to Standing Order 18 of the other place. It reads as follows:

No Member shall speak disrespectfully of the Sovereign, nor of any of the Royal Family, nor of the Governor General or the person administering the Government of Canada; nor use offensive words against either House, or against any Member thereof. ...

The basic independence and mutual respect of each chamber must be adhered to. Comments about the actions of one house or its members ought to be framed with care, so as not to unduly stretch or violate the principle of comity. Honourable senators are generally aware of this when making speeches or formulating questions.

Parlement. Les deux Chambres sont, et doivent être, indépendantes et libres de décider de leurs propres règles et procédures. Mais plus encore, chacune d’elles et leurs membres doivent faire preuve de retenue dans leurs commentaires sur les actions de l’autre endroit.

Les ouvrages parlementaires reconnaissent l’importance de ce respect mutuel. Voici ce qu’on peut lire à ce sujet aux pages 614 et 615 de la deuxième édition de l’ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes* :

Les remarques irrévérencieuses au sujet du Parlement en général ou de la Chambre et du Sénat en particulier ne sont pas permises. Cette règle protège également les députés et sénateurs. Dans les débats, on utilise ordinairement les expressions « l’autre endroit » et « les membres de l’autre endroit » pour désigner le Sénat et les sénateurs. Les allusions aux débats et aux délibérations du Sénat sont déconseillées et il n’est pas acceptable de mettre en doute l’intégrité, l’honnêteté ou la réputation d’un sénateur. Cela « prévient les disputes inutiles entre les membres de deux organismes distincts qui ne peuvent pas se donner la répartition et protège contre la récrimination et les propos injurieux en l’absence de l’autre partie ».

À la page 517 de la 24<sup>e</sup> édition de l’ouvrage d’Erskine May, on peut lire qu’à la Chambre des lords, il est interdit de critiquer les travaux de la Chambre des communes ou les décisions de la présidence. Par contre, il est permis de critiquer la structure institutionnelle du Parlement ou le rôle et les fonctions de la Chambre des communes. De même, voici ce qu’on peut lire à la page 440 de cet ouvrage concernant les pratiques à la Chambre des communes :

Il n’est pas jugé souhaitable de mentionner le nom des membres de la Chambre des lords ou de les identifier autrement à des fins de critiques personnelles, dans le cadre de commentaires faits sur les membres de l’une ou l’autre des Chambres.

Le Président invite les députés à ne pas faire de remarques sur les travaux de la Chambre des lords. Un député qui avait trouvé à redire à la façon dont le gouvernement avait traité un projet de loi envoyé à la Chambre des lords avait été informé que les travaux de la Chambre des lords relevaient de la compétence de cette Chambre et que le Président n’avait pas à se prononcer à ce sujet.

Pour terminer, les sénateurs voudront aussi se référer à l’article 18 du Règlement de l’autre endroit. Il se lit comme suit :

Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d’un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d’expressions offensantes pour l’une ou l’autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. ...

L’indépendance fondamentale et le respect des Chambres, l’une envers l’autre, doivent être maintenus. Il faut faire preuve de prudence dans les remarques sur les agissements d’une Chambre ou de ses membres afin de ne pas outrepasser ou enfreindre le principe de la courtoisie. Les honorables sénateurs sont habituellement conscients de la chose lorsqu’ils prennent la parole ou posent des questions.

Just as honourable senators are expected to demonstrate respect for the Commons through the care with which they formulate remarks, so too should senators be entitled to similar consideration from members of the other place. However, any departures in this regard ought not to influence our behaviour. We should always seek to uphold the highest standards of parliamentary practice on such a basic point.

The principle of comity may sometimes seem at odds with other basic parliamentary principles, for example, that of freedom of speech. This freedom is essential. It is at the heart of our vibrant parliamentary democracy. Without it, parliamentarians would be unduly restricted in the conduct of the wide-ranging debates required in the legislative and policy processes, and in holding government to account. In practice, of course, we are able to reconcile these two basic principles. Indeed we recognize that bicameral comity raises the tone of our proceedings and strengthens Parliament.

It is these two basic principles that are at play in the point of order. The essential issue is whether Senator Downe's proposal, an exercise of his freedom of speech, respects intercameral comity. The motion calls upon the Commons to take certain actions. The term "call upon" may seem strong. If debate does continue, an honourable senator may wish to propose an amendment to moderate the language of the motion to make it less abrasive. This would help set a tone for constructive relations between the two houses in the future.

The Senate thus faces a situation in which two basic approaches structuring parliamentary business — mutual respect between the houses and freedom of speech within each house — can seem to be at odds. As noted, it may be possible to resolve this by changing the text of the motion. In such ambiguous situations, it is generally desirable for honourable senators to have the final say, allowing debate to continue unless the Senate decides otherwise. This ensures that this house maintains control of its own business, and provides a basis for how this point of order can be dealt with. The debate can thus continue, unless the Senate does not so wish.

## **ORDERS OF THE DAY**

### **GOVERNMENT BUSINESS**

#### **Motions**

Orders No. 23 and 1 were called and postponed until the next sitting.

#### **Inquiries**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Tout comme l'on s'attend à ce que les honorables sénateurs fassent montre de respect envers la Chambre des communes dans la formulation de leurs commentaires, les sénateurs s'attendent, à leur tour, à ce que les membres de l'autre endroit fassent preuve de respect à leur égard. Il ne faudrait pas que les écarts en la matière influent sur notre comportement. Sur ce point, nous devons toujours observer les normes de pratique parlementaire les plus élevées.

Le principe de la courtoisie peut parfois sembler contraire à d'autres principes parlementaires fondamentaux, par exemple, celui de la liberté d'expression. Cette liberté est essentielle, au cœur même d'une saine démocratie parlementaire. Sans la liberté d'expression, les parlementaires seraient indûment limités dans la conduite des vastes débats requis aux fins des processus pour l'élaboration des lois et des politiques et dans l'exercice de leur pouvoir d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. Dans la pratique, évidemment, nous pouvons concilier ces deux principes fondamentaux. En fait, nous reconnaissons que la courtoisie entre les deux Chambres relève le niveau des délibérations et renforce le Parlement.

Ce sont ces deux principes fondamentaux qui entrent en jeu dans le rappel au Règlement. Il s'agit essentiellement de savoir si la proposition du sénateur Downe, qui exerce ici son droit de parole, respecte la courtoisie entre les deux Chambres. Le mot « exhorte » peut sembler très fort. Si le débat se poursuit, un honorable sénateur voudra peut-être proposer une modification pour tempérer la motion. Cela rendrait le climat plus propice à des relations constructives entre les deux Chambres à l'avenir.

Le Sénat est donc confronté à une situation où deux approches fondamentales servant de base aux travaux du Parlement — le respect mutuel entre les Chambres et la liberté d'expression au sein de chacune — peuvent sembler s'opposer. Comme nous l'avons signalé, il est possible de régler la situation en modifiant le libellé de la motion. En règle générale, quand des situations ambiguës comme celles-ci surviennent, il est souhaitable que les honorables sénateurs aient le dernier mot et que le débat se poursuive, à moins que le Sénat en décide autrement. Ainsi, cette Chambre conserve le contrôle de ses travaux, et nous disposons d'un fondement qui permet de traiter de ce rappel au Règlement. Par conséquent, le débat peut se poursuivre, à moins d'indication contraire du Sénat.

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**

#### **Motions**

Les articles n<sup>os</sup> 23 et 1 sont appelés et différés à la prochaine séance.

#### **Interpellations**

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

## OTHER BUSINESS

### Commons Public Bills — Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

### Senate Public Bills — Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting in the name of the Honourable Senator Frum.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ringuette, seconded by the Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), for the second reading of Bill S-202, An Act to amend the Payment Card Networks Act (credit card acceptance fees).

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Tardif, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Meredith, seconded by the Honourable Senator Raine, for the second reading of Bill S-213, An Act respecting Lincoln Alexander Day.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 5 to 12 were called and postponed until the next sitting.

### Commons Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 9 were called and postponed until the next sitting.

## AUTRES AFFAIRES

### Projets de loi d'intérêt public des Communes — Troisième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

### Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénatrice Frum.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Ringuette, appuyée par l'honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*), tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-202, Loi modifiant la Loi sur les réseaux de cartes de paiement (frais d'acceptation d'une carte de crédit).

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Fraser propose, appuyée par l'honorable sénatrice Tardif, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Meredith, appuyée par l'honorable sénatrice Raine, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-213, Loi instituant la Journée Lincoln Alexander.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n<sup>os</sup> 5 à 12 sont appelés et différés à la prochaine séance.

### Projets de loi d'intérêt public des Communes — Deuxième lecture

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 9 sont appelés et différés à la prochaine séance.

## Reports of Committees — Other

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Consideration of the third report of the Standing Senate Committee on Human Rights entitled: *Recognising Rights: Strengthening Off-Reserve First Nations Communities*, tabled in the Senate on December 12, 2013.

After debate,

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

## Motions

Orders No. 55 and 56 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Seth, seconded by the Honourable Senator Plett:

That because vision loss can happen to anyone at any age and as a result thousands of people across Canada are needlessly losing their sight each year, and because many Canadians are not aware that seventy-five per cent of vision loss can be prevented or treated, the Senate recognize the month of May as “National Vision Health Month,” to educate Canadians about their vision health and help eliminate avoidable sight loss across the country.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 8 and 47 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McCoy, seconded by the Honourable Senator Rivest:

That the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament be authorized to examine and report on changes to the Senate’s Rules and practices that, while recognizing the independence of parliamentary bodies, will help ensure that Senate proceedings involving the discipline of senators and other individuals follow standards of due process and are generally in keeping with other rights, notably those normally protected by the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*; and

That the committee submit its final report to the Senate no later than November 30, 2014.

After debate,

The Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## Rapports de comités — Autres

L’article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, intitulé *La reconnaissance des droits : Appuyer les membres des Premières Nations vivant à l’extérieur des réserves*, déposé au Sénat le 12 décembre 2013.

Après débat,

L’honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l’honorable sénatrice Fraser, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## Motions

Les articles n<sup>os</sup> 55 et 56 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l’honorable sénatrice Seth, appuyée par l’honorable sénateur Plett,

Que, puisque la perte de vision peut arriver à n’importe qui et à n’importe quel âge et que cela amène des milliers de canadiens à travers le pays à perdre la vue sans raison à chaque année et puisque plusieurs canadiens ne sont pas au courant que la situation peut être prévenue ou traitée dans soixante-quinze pour cent des cas, le Sénat reconnaît le mois de mai à titre de « mois national de la vision » pour éduquer les canadiens au sujet de leur santé visuelle et pour aider à éliminer les pertes de vision qui peuvent être évitées à travers le pays.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n<sup>os</sup> 8 et 47 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l’honorable sénatrice McCoy, appuyée par l’honorable sénateur Rivest,

Que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement soit autorisé à examiner, afin d’en faire rapport, des changements au Règlement et aux pratiques du Sénat qui, tout en reconnaissant l’indépendance des organes parlementaires, feront en sorte que les délibérations du Sénat concernant les mesures disciplinaires à l’endroit des sénateurs et d’autres personnes respectent l’application régulière de la loi et tiennent compte, de façon générale, des autres droits, notamment ceux garantis par la *Déclaration canadienne des droits* et la *Charte canadienne des droits et libertés*;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 30 novembre 2014.

Après débat,

L’honorable sénateur Cowan propose, appuyé par l’honorable sénatrice Fraser, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## Inquiries

Order No. 12 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Neufeld, calling the attention of the Senate to the safety of hydrocarbon transportation in Canada, and in particular, to the twelfth report of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources entitled: *Moving Energy Safely: A Study of the Safe Transport of Hydrocarbons by Pipelines, Tankers and Railcars in Canada*, deposited with the Clerk of the Senate on August 22<sup>nd</sup>, 2013, during the First Session of the Forty-first Parliament.

After debate,

The Honourable Senator Martin, for the Honourable Senator Black, moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 22, 16, 7, 21, 5, 14, 4 and 15 were called and postponed until the next sitting were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Hubley, calling the attention of the Senate to Canadian children in care, foster families, and the child welfare system.

After debate,

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Ringuette, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Jaffer calling the attention of the Senate to the negative effects of the Quebec Charter of Values on Canadians.

Debate concluded.

o o o

## Interpellations

L'article n° 12 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Neufeld, attirant l'attention du Sénat sur la sécurité du transport des hydrocarbures au Canada et, en particulier, sur le douzième rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, intitulé *Transporter l'énergie en toute sécurité : Une étude sur la sécurité du transport des hydrocarbures par pipelines, navires pétroliers et wagons-citernes au Canada*, déposé auprès du greffier du Sénat le 22 août 2013, pendant la première session de la quarante et unième législature.

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin au nom de l'honorable sénateur Black, propose, appuyé par l'honorable sénatrice Marshall, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n<sup>os</sup> 22, 16, 7, 21, 5, 14, 4 et 15 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Hubley, attirant l'attention du Sénat sur les enfants canadiens pris en charge, les familles d'accueil et les services de protection de l'enfance.

Après débat,

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénatrice Ringuette, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Jaffer, attirant l'attention du Sénat sur les effets négatifs de la charte des valeurs québécoises pour les Canadiens.

Débat terminé.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Dyck, calling the attention of the Senate to the disparities in educational attainments of First Nations people, inequitable funding of on-reserve schools and insufficient funding for postsecondary education.

After debate,

The Honourable Senator Fraser, for the Honourable Senator Tardif, moved, seconded by the Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## MOTIONS

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Lang:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report on the use of digital currency including the potential risks, threats and advantages of these electronic forms of exchange; and

That the Committee submits its final report no later than June 30, 2015, and that the Committee retains all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

## INQUIRIES

The Honourable Senator Nolin called the attention of the Senate to its role in protecting minorities.

After debate,

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7):

Summary of the Corporate Business Plan for 2014-2015 to 2016-2017 of the Canada Revenue Agency, pursuant to the Canada Revenue Agency Act, S.C. 1999, c. 17, sbs. 49(2). Sessional Paper No. 2/41-365.

Copy of the Regulations amending the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials (Tunisia and Egypt) Regulations (P.C. 2014-163), pursuant to the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act, S.C. 2011, c. 10, s. 7.—Sessional Paper No. 2/41-366.

Report of the National Film Board, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *National Film Act*, R.S.C. 1985, c. N-8, sbs. 20(2).—Sessional Paper No. 2/41-367.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Dyck, attirant l'attention du Sénat sur les disparités en matière du niveau d'éducation des membres de Premières nations, le financement inéquitable des écoles situées dans les réserves et le financement insuffisant de l'éducation postsecondaire.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser, au nom de l'honorable sénatrice Tardif, propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*), que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## MOTIONS

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Lang,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, l'utilisation de la monnaie numérique, y compris les risques, menaces et avantages potentiels de ce moyen d'échange électronique;

Que le Comité dépose son rapport final au plus tard le 30 juin 2015, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Nolin attire l'attention du Sénat sur son rôle de protection des minorités.

Après débat,

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Sommaire du Plan d'entreprise de 2014-2015 à 2016-2017 de l'Agence du revenu du Canada, conformément à la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada*, L.C. 1999, ch. 17, par. 49(2).—Document parlementaire n° 2/41-365.

Copie du Règlement modifiant le Règlement sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus (Tunisie et Égypte) (C.P. 2014-163), conformément à la *Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus*, L.C. 2011, ch. 10, art. 7.—Document parlementaire n° 2/41-366.

Rapport de l'Office national du film, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi sur le cinéma*, L.R.C. 1985, ch. N-8, par. 20(2).—Document parlementaire n° 2/41-367.

Report of the Public Service Labour Relations Board on the administration of Part I (Staff Relations) of the *Parliamentary Employment and Staff Relations Act* for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. 33 (2nd Supp.), s. 84.—Sessional Paper No. 2/41-368.

Report of the Public Service Labour Relations Board on the administration of the *Public Service Labour Relations Act* for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Act*, S.C. 2003, c. 22, s. 2 “251(2)”.—Sessional Paper No. 2/41-369.

Order Amending Schedule 1 to the *Canada National Parks Act* together with a Report to Parliament - Ukkusiksalik National Park of Canada, pursuant to the *Act*, S.C. 2000, c. 32, sbs. 7(1).—Sessional Paper No. 2/41-370.

Report by Federal Authorities with Obligations under Section 71 of the *Canadian Environmental Assessment Act*, 2012 (Copyright Board of Canada) for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Act*, 2012, S.C. 2012, c. 19, s. 52 “71(2)”.—Sessional Paper No. 2/41-371.

Report by Federal Authorities with Obligations under Section 71 of the *Canadian Environmental Assessment Act*, 2012 (Statistics Canada) for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Act*, 2012, S.C. 2012, c. 19, s. 52 “71(2)”.—Sessional Paper No. 2/41-372.

Reports by Federal Authorities with Obligations under Section 71 of the *Canadian Environmental Assessment Act*, 2012 (Canadian Space Agency) for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Act*, 2012, S.C. 2012, c. 19, s. 52 “71(2)”.—Sessional Paper No. 2/41-373.

Reports by Federal Authorities with Obligations under Section 71 of the *Canadian Environmental Assessment Act*, 2012 (Registry of the Competition Tribunal) for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Act*, 2012, S.C. 2012, c. 19, s. 52 “71(2)”.—Sessional Paper No. 2/41-374.

Reports by Federal Authorities with Obligations under Section 71 of the *Canadian Environmental Assessment Act*, 2012 (Standards Council of Canada) for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Act*, 2012, S.C. 2012, c. 19, s. 52 “71(2)”.—Sessional Paper No. 2/41-375.

Report of the Judge Advocate General to the Minister of National Defence on the administration of military justice in the Canadian Forces for the fiscal year ended March 31, 2011, pursuant to the *National Defence Act*, R.S.C. 1985, c. N-5, s. 9.3(3).—Sessional Paper No. 2/41-376.

Copy of Order in Council P.C. 2014-274 dated March 7, 2014, concerning the Order Imposing Measures to Address the Extraordinary Disruption to the National Transportation System in Relation to Grain Movement, pursuant to the *Canada Transportation Act*, S.C. 1996, c. 10, sbs. 47(4).—Sessional Paper No. 2/41-377.

Rapport de la Commission des relations de travail dans la fonction publique sur l'administration de la partie I (Relations de travail) de la *Loi sur les relations de travail au Parlement* pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. 33 (2<sup>e</sup> suppl.), art. 84.—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-368.

Rapport de la Commission des relations de travail dans la fonction publique sur l'administration de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi*, L.C. 2003, ch. 22, art. 2 « 251(2) ».—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-369.

Décret modifiant l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* de même qu'un rapport au Parlement - Parc national Ukkusiksalik du Canada, conformément à la *Loi*, L.C. 2000, ch. 32, par. 7(1).—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-370.

Rapports des autorités fédérales ayant des obligations au titre de l'article 71 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (Commission du droit d'auteur du Canada) pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi* (2012), L.C. 2012, ch. 19, art. 52 « 71(2) ».—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-371.

Rapports des autorités fédérales ayant des obligations au titre de l'article 71 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (Statistique Canada) pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi* (2012), L.C. 2012, ch. 19, art. 52 « 71(2) ».—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-372.

Rapports des autorités fédérales ayant des obligations au titre de l'article 71 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (Agence spatiale canadienne) pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi* (2012), L.C. 2012, ch. 19, art. 52 « 71(2) ».—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-373.

Rapports des autorités fédérales ayant des obligations au titre de l'article 71 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (Greffé du Tribunal de la concurrence) pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi* (2012), L.C. 2012, ch. 19, art. 52 « 71(2) ».—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-374.

Rapports des autorités fédérales ayant des obligations au titre de l'article 71 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (Conseil canadien des normes) pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi* (2012), L.C. 2012, ch. 19, art. 52 « 71(2) ».—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-375.

Rapport du juge-avocat général au ministre de la Défense nationale sur l'administration de la justice militaire au sein des Forces canadiennes pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément à la *Loi sur la défense nationale*, L.R.C. 1985, ch. N-5, art. 9.3(3).—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-376.

Copie du décret C.P. 2014-274 en date du 7 mars 2014, concernant le Décret imposant des mesures pour régler la perturbation extraordinaire du réseau national des transports liée au mouvement du grain, conformément à la *Loi sur les transports au Canada*, L.C. 1996, ch. 10, par. 47(4).—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-377.

Interim Order No. 2 Respecting Flights to Russia (P.C. 2014-171), dated February 18, 2014, pursuant to the *Aeronautics Act*, R.S.C. 1985, c. A-2, sbs. 6.41(5) and (6).—Sessional Paper No. 2/41-378.

Summary of the Corporate Plan for 2014-2018 of the Atlantic Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/41-379.

Summaries of the Corporate Plan for 2014-2018 and the Operating and Capital Budgets for 2014 of the Great Lakes Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/41-380.

Summaries of the Corporate Plan for 2014-2018 and of the Operating and Capital Budgets for 2014 of the Laurentian Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/41-381.

Summaries of the Corporate Plan for 2014-2018 and of the Operating and Capital Budgets for 2014 of the Pacific Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/41-382.

Copy of the Regulations amending the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials (Ukraine) Regulations (P.C. 2014-198), pursuant to the *Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act*, S.C. 2011, c. 10, s. 7.—Sessional Paper No. 2/41-383.

Summary of the Corporate Plan for 2014-2018 of Export Development Canada, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/41-384.

Report on the administration and enforcement of the fish habitat protection and pollution prevention provisions of the Fisheries Act for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Fisheries Act*, R.S.C. 1985, c. F-14, sbs. 42.1(1).—Sessional Paper No. 2/41-385.

## ADJOURNMENT

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Dagenais:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 5:19 p.m. the Senate was continued until tomorrow at 1:30 p.m.)

Arrêté d'urgence n° 2 sur les vols à destination de la Russie (C.P. 2014-171), en date du 18 février 2014, conformément à la *Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. 1985, ch. A-2, par. 6.41(5) et (6).—Document parlementaire n° 2/41-378.

Sommaire du plan d'entreprise de 2014-2018 de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/41-379.

Sommaires du plan d'entreprise de 2014-2018 et des budgets d'exploitation et d'immobilisations de 2014 de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/41-380.

Sommaires du plan d'entreprise de 2014-2018 et des budgets d'exploitation et d'investissement de 2014 de l'Administration de pilotage des Laurentides, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/41-381.

Sommaires du plan d'entreprise de 2014-2018 et des budgets d'exploitation et d'immobilisations de 2014 de l'Administration de pilotage du Pacifique, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/41-382.

Copie du Règlement modifiant le Règlement sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus (Ukraine) (C.P. 2014-198), conformément à la *Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus*, L.C. 2011, ch. 10, art. 7. —Document parlementaire n° 2/41-383.

Sommaire du plan d'entreprise de 2014-2018 d'Exportation et Développement Canada, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/41-384.

Rapport sur l'administration et l'application des dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi sur les pêches*, L.R.C. 1985, ch. F-14, par. 42.1(1).—Document parlementaire n° 2/41-385.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Dagenais,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 17 h 19, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

### **Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5**

#### **Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples**

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Raine (*March 24, 2014*).

#### **Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry**

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Mercer (*March 24, 2014*).

#### **Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources**

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Tkachuk (*March 6, 2014*).

#### **Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade**

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Poirier (*March 6, 2014*).

#### **Standing Senate Committee on Human Rights**

The Honourable Senator Meredith was removed from the membership of the committee, substitution pending (*March 11, 2014*).

#### **Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs**

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator LeBreton, P.C. (*March 25, 2014*).

The Honourable Senator LeBreton, P.C., replaced the Honourable Senator Frum (*March 20, 2014*).

The name of the Honourable Senator McInnis was added to the membership (*March 10, 2014*).

#### **Standing Senate Committee on National Finance**

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Seth (*March 24, 2014*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Rivard (*March 6, 2014*).

#### **Standing Senate Committee on Transport and Communications**

The Honourable Senator McInnis was removed from the membership of the committee, substitution pending (*March 10, 2014*).

### **Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement**

#### **Comité sénatorial permanent des peuples autochtones**

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénatrice Raine (*le 24 mars 2014*).

#### **Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts**

L'honorable sénatrice Cordy a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 24 mars 2014*).

#### **Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles**

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 6 mars 2014*).

#### **Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international**

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 6 mars 2014*).

#### **Comité sénatorial permanent des droits de la personne**

L'honorable sénateur Meredith a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 11 mars 2014*).

#### **Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles**

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénatrice LeBreton, C.P. (*le 25 mars 2014*).

L'honorable sénatrice LeBreton, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 20 mars 2014*).

L'honorable sénateur McInnis a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 10 mars 2014*).

#### **Comité sénatorial permanent des finances nationales**

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénatrice Seth (*le 24 mars 2014*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 6 mars 2014*).

#### **Comité sénatorial permanent des transports et des communications**

L'honorable sénateur McInnis a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 10 mars 2014*).

